



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B4.1

**N° de demande :** 2006-0311  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie B4.1 (Conversion d'une homologation temporaire en homologation complète)  
**Produit :** Herbicide Checkmate MCPA Ester 600  
**N° d'homologation :** 27804  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** MCPA sous forme d'ester  
**N° de document de l'ARLA :** 1508368

### Contexte

L'herbicide Checkmate MCPA Ester 600 (Checkmate MCPA Ester 600 Herbicide) (n° d'homologation 27804) fait l'objet d'une homologation conditionnelle pour utilisation contre plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges (annuelles et vivaces) et contre les plantes ligneuses des cultures de céréales et de lin et de sites établis de fourrages, pâturages et zones non cultivées. Les doses d'application de Checkmate MCPA Ester 600 varient selon le type de culture et les espèces de mauvaises herbes visés. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise la conversion de l'homologation conditionnelle de l'herbicide Checkmate MCPA Ester 600 en homologation complète. L'homologation conditionnelle du produit a été accordée dans le cadre de la demande d'homologation n° 2003-0889, sous réserve du respect de deux conditions. La première, la présentation de données supplémentaires sur une étude d'un an permettant d'évaluer la stabilité à l'entreposage de l'herbicide Checkmate MCPA Ester 600 à la température ambiante ou dans des conditions prévalant en entrepôt. La seconde, la présentation de données supplémentaires sur la tolérance des cultures et l'efficacité, afin de confirmer l'innocuité du nouveau produit pour les cultures et son efficacité contre les mauvaises herbes, lorsqu'il est appliqué par voie aérienne.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Les données supplémentaires requises concernant une étude sur la stabilité à l'entreposage ont été fournies. La teneur de la matière active après une période d'entreposage d'un an se situait au-dessus de la limite certifiée inférieure. On a donc établi que, sur le plan de la chimie, les conditions à l'homologation complète sont remplies.

### **Évaluation sanitaire**

Une telle évaluation n'est pas requise, la demande n° 2003-0889 ne présentant aucune lacune.

### **Évaluation environnementale**

Une telle évaluation n'est pas requise, la demande n° 2003-0889 ne présentant aucune lacune.

### **Évaluation de la valeur**

À l'appui de la conversion de l'homologation conditionnelle de l'herbicide Checkmate MCPA Ester 600 en homologation complète, le demandeur a présenté les résultats de neuf essais ayant tous été réalisés dans les provinces des Prairies en 2005. La tolérance des cultures de blé de printemps, d'orge et de lin à la dose indiquée sur l'étiquette et au double de cette dose a été étudiée. Les données sur l'efficacité de l'herbicide contre neuf espèces de mauvaises herbes à feuilles larges ont été fournies. Tous les essais comportaient des traitements sur des cultures contiguës : application terrestre par pulvérisation, à raison de 100 L/ha (dans la plage des volumes de pulvérisation pour une telle application) et application aérienne, à raison de 30 L/ha (volume de pulvérisation minimal pour l'épandage aérien). Le traitement a causé des dommages à au plus 3,8 % des deux cultures, quel que soit le volume de produit pulvérisé. Le rendement, exprimé en pourcentage d'une parcelle non traitée contenant des mauvaises herbes, était semblable pour l'un et l'autre des volumes de pulvérisation, la différence de rendement n'étant que de 0 à 7 points de pourcentage. En comparant ces deux volumes de pulvérisation, on a constaté que l'écart quant aux plantes nuisibles éliminées variait de 0 à 9 points de pourcentage. On a donc établi que, sur le plan de la valeur, les conditions à l'homologation complète sont remplies.

### **Conclusion**

Les conditions à l'homologation complète sont remplies. L'homologation conditionnelle de l'herbicide Checkmate MCPA Ester 600 peut donc être convertie en homologation complète.

## Références

### A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1120367 2005, Physical & Chemical Characteristics of FDR-MCPA-A1: Storage Stability, Case Consulting Laboratories, Inc., 3180-01, DACO: 3.5.10
- 789566 Applicant's Name & Address, N/A, GLP, Unpublished, Comments: 3.1.2, 3.1.3 [added to DACO line], DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3
- 789568 Physical & Chemical Characterisation of Formulation NAI-013 Environ-Test Laboratories (ETL) ETL02NUA02, GLP, Unpublished Comments: 3.4.1, 3.5.1 to 3.5.15 [added to DACO line], DACO: 3.3.1,3.4.1,3.5
- 789569 Product Specifications, Nufarm, IPCO, UAP, N/A, Non GLP, Unpublished, DACO: 3.3.2
- 1065467 Summary of Results - Table 5. Summary Table - Test results for Formulation NAI-013, DACO: 3.1,3.5
- 1381770 2004, Physical & Chemical Characterisation of Formulation NAI-013., Environ-Test Laboratories (ETL), ETL02NUA02 FINAL, DACO: 3.5.10
- 1120376 DACO 10.2.3.3, 10.3.2. Field Trial Reports: Appendix to: Evaluation of Typical Aerial and Ground Application Water Volumes; FDR Task Force (Nufarm, IPCO, UAP). FDR-A1 to FDR-A9. Part 10 - Value. Volume 1 of 1.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.